

NOV 15 1976

NATIONS UNIES **UN/SA COLLECTION**ASSEMBLEE
GENERALEDistr.
LIMITEE
A/C.3/31/L.27
11 novembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
TROISIEME COMMISSION
Point 75 de l'ordre du jour

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME : EGALITE,
DEVELOPPEMENT ET PAIXNote du Secrétaire général

1. A la 2035ème séance, le 27 octobre 1976, le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat (E/L.1737, partie B) contenant la décision adoptée par la Commission de la condition de la femme à sa vingt-sixième session, par laquelle celle-ci priait le Conseil de transmettre, à la reprise de sa soixante et unième session, le programme de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, 1976-1985, à l'Assemblée générale, à sa trente et unième session. Le programme a été distribué au Conseil dans le document E/5894.
2. Le Conseil a décidé, à titre exceptionnel, a) de prendre acte de la décision de la Commission de la condition de la femme concernant le programme de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, 1976-1985; b) de transmettre le programme à l'Assemblée générale, pour information, à sa trente et unième session; et c) d'examiner l'ensemble du rapport de la Commission à sa soixante-deuxième session.
3. Le document E/5894 est à la disposition des membres de la Troisième Commission.